

**RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2014**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement de TOURS est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés en 2014 a enregistré une hausse de 5,5% par rapport à 2013 (2272 dossiers contre 2153), supérieure à celle observée au niveau régional (2,9%) et au niveau national (3,5%). Cette augmentation est consécutive pour partie au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>2</sup>.

Pour cette même raison, la part des redépôts a progressé de 43,3% à 46%. A titre de comparaison, la proportion des redépôts a augmenté également en région Centre (de 42,1% à 43,2%) et en France (de 39,2% à 42,1%).

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers présentés en commission pour examen de la recevabilité a progressé de 11% par rapport à 2013 (2237 dossiers contre 2012), 165 dossiers ont été déclarés irrecevables (soit 7,4% des dossiers présentés) contre 117 en 2013 (soit 5,8% des dossiers). Le taux d'irrecevabilité est identique à la moyenne nationale et est supérieur à la moyenne régionale (5,9%)

Le nombre de décisions d'orientation a augmenté de 5,1% (2219 contre 2016 en 2013). On note une hausse de 7,8% des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (676 dossiers contre 627 en 2013). La part des dossiers orientés vers cette procédure représente 31,9% des dossiers orientés, en légère augmentation par rapport à 2013 (31,1% des dossiers orientés). Cette part est quelque peu supérieure à la moyenne régionale (31%) et reste inférieure à la moyenne nationale (34,9%). Le nombre de dossiers orientés vers une procédure de réaménagement des dettes (1443) s'est inscrit en hausse de 3,9% par rapport à 2013 (1389).

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

Le nombre de réaménagement des dettes a augmenté de 8,9% (1468 contre 1348 en 2013). Dans le même temps, 425 plans conventionnels ont été conclus contre 765 en 2013 (soit une baisse de 44,4%). Les plans conventionnels ne représentent plus que 16,7% des dossiers traités contre 33% en 2013. Cette évolution, observée également sur le plan national, s'explique par l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 2013. En effet, celle-ci a modifié les modes de traitement de certaines situations en permettant aux commissions, lorsque toute négociation amiable apparaît d'emblée vouée à l'échec, d'élaborer directement des mesures imposées ou recommandées.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »~

<sup>2</sup> En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier, comptabilisé comme tel.

Pour la même raison, le nombre de mesures imposées ou recommandées élaborées a enregistré une forte progression (1043 contre 583 en 2013, soit une augmentation de 78,9%). Les mesures représentent 40,9% des dossiers traités (contre 25,2% en 2013). Le nombre de mesures imposées ou recommandées immédiates s'élève à 563 (22,1% des dossiers traités).

Le nombre de recommandations d'effacement de dettes a progressé de 18,1% (699 en 2014 contre 592 en 2013).

#### Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes (sur 9 mois, d'avril à décembre) s'est établi à 70,8% pour l'Indre et Loire contre 67,5% pour la région Centre.

Le nombre de mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité a enregistré une forte hausse (438 contre 174 en 2013), autre conséquence induite par la loi du 26 juillet 2013. Ces mesures provisoires représentent 42% de la totalité des mesures, soit un niveau comparable à la moyenne régionale (44%) et la moyenne nationale (41%).

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>3</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion technique visant à fluidifier les relations entre le secrétariat de la commission et le juge du tribunal d'instance.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Aucune réunion mais de nombreux contacts entre les 2 commissions.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 41</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers et de l'impact de la loi du 26 juillet 2013 sur cette procédure.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 8</i>	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 27 personnes	Présentation de l'impact de la loi du 26 juillet 2013 sur la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2 85 personnes	Présentation de la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>3</sup> (organisées ou participation)

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Une difficulté demeure pour les déposants ayant signé un protocole de cohésion sociale mais disposant d'une capacité de remboursement négative. Dans ce cas, l'orientation vers une procédure de rétablissement personnel conduit les bailleurs à réactiver la procédure d'expulsion.

Cependant, la loi du 26 juillet 2013, entrée en vigueur le 1er janvier 2014, a amélioré la procédure de traitement des situations de surendettement. Parmi les principaux apports de cette loi, il est possible de citer :

- une accélération de la procédure, grâce notamment à la possibilité de se dispenser de la phase de négociation amiable lorsque celle-ci est manifestement vouée à l'échec. Les résultats enregistrés à fin décembre 2014 sont significatifs tant au niveau de la montée en puissance des mesures imposées et recommandées immédiates dans les dossiers traités que dans l'amélioration des délais de traitement,
- le maintien dans leur logement de nombreux débiteurs propriétaires grâce à la disposition autorisant le dépassement de la quotité saisissable,
- une meilleure protection des débiteurs grâce à la disposition allongeant de 1 à 2 ans la durée de suspension et d'interdiction des procédures d'exécution initiées par les créanciers dans l'attente de la mise en place des mesures de traitement.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

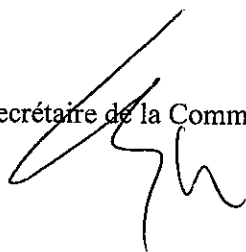
- Pour les demandeurs d'emploi, connaissance imprécise des droits restants, par impossibilité d'accéder au site de pôle emploi, notamment pour les actualisations en phase de mesures imposées ou recommandées ainsi que pour les dossiers revenant du tribunal d'instance après recours.
- Personnes possédant un patrimoine en indivision ayant déjà bénéficié d'un report ou d'une suspension d'exigibilité pour sortir de cette indivision.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

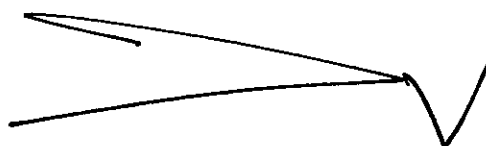
- Demandes de mensualités de contact par certains établissements financiers.
- Réponses parfois tardives de certains établissements financiers aux déclarations de créances.
- Absence fréquente de réponses aux propositions de plans de la part des créanciers non bancaires (énergie, téléphonie).
- Difficultés à notifier au créancier principal lorsque celui-ci n'est pas le gestionnaire de la créance.
- dans le cas d'un plan prévoyant la vente d'un bien immobilier, certains débiteurs déclarent avoir des difficultés à obtenir la main levée de l'inscription hypothécaire lorsque le prix de vente est inférieur au solde restant dû.

Date : le 10<sup>ème</sup> février 2015

Secrétaire de la Commission



Président de la Commission



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2014<sup>4</sup>**

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>2272</b>	<b>2153</b>	<b>+5,5%</b>
Dont proportion de redépôts (en %)	46% <small>* sur 9 mois</small>	43,3%	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)	7,5% <small>* sur 9 mois</small>		
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	<b>2237</b>	<b>2012</b>	<b>+11%</b>
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	2086	1913	+9%
- Dossiers irrecevables (A)	165	117	+41%
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	<b>2119</b>	<b>2016</b>	<b>+5,1%</b>
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	676	627	+7,8%
- vers une procédure de réaménagement de dettes	1443	1389	+3,9%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	<b>711</b>	<b>599</b>	<b>+18,7%</b>
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	699	592	+18,1%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	12	7	+71,4%
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	<b>1468</b>	<b>1348</b>	<b>+8,9%</b>
- Plans conventionnels conclus	425	765	-44,4%
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* <small>* sur 9 mois</small>	193		
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	37		
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>1043</b>	<b>583</b>	<b>+78,9%</b>
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	563		
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	438	174	
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	<b>190</b>	<b>222</b>	<b>-14,4%</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>-41,4%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	<b>2551</b>	<b>2315</b>	<b>+10,2%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>+44%</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	<b>764</b>	<b>534</b>	<b>+43,1%</b>

<sup>4</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>9%</b>	<b>9,3%</b>	<b>11,7%</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>27,9%</b>	<b>26,5%</b>	<b>29,6%</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>16,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>15,9%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>18,8%</b>	<b>19,7%</b>	<b>17,3%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	<b>22,1%</b>	<b>21,6%</b>	<b>20,9%</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>5,6%</b>	<b>5%</b>	<b>4,5%</b>
Taux de solutions pérennes* <small>* sur 9 mois</small>	<b>70,8%</b>	<b>67,5%</b>	<b>72,9%</b>

Annexe 2 du rapport d'activité  
Typologie de l'endettement

<b>Pour la région CENTRE en 2014</b>							
Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	313 506	8688	43265	78,7%	36 085	90,4%	4,98
Dont Autres dettes financières	7 122	5568	7269	1,8%	1 279	57,9%	1,31
Dont Dettes financières consommation	163 849	7905	33056	41,1%	20 727	82,2%	4,18
Dont Dettes financières immobilières	142 535	1434	2940	35,8%	99 397	14,9%	2,05
Dettes de charges courantes	43 509	8016	34182	10,9%	5 428	83,4%	4,26
Autres dettes	41 219	5490	13010	10,3%	7 508	57,1%	2,37
<b>Endettement global</b>	<b>398 235</b>	<b>9614</b>	<b>90457</b>	<b>100,0%</b>	<b>41 422</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,41</b>

### Pour la commission départementale en 2014

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes en unite
Dettes financières	56 939	1879	9177	75,1%	30 303	90,1%	4,88
Dont Autres dettes financières	1 618	1247	1658	2,1%	1 298	59,8%	1,33
Dont Dettes financières consommation	34 378	1705	7077	45,3%	20 163	81,8%	4,15
Dont Dettes financières immobilières	20 943	233	442	27,6%	89 884	11,2%	1,90
Dettes de charges courantes	9 171	1710	7077	12,1%	5 363	82%	4,14
Autres dettes	9 752	1172	2674	12,8%	8 321	56,2%	2,28
<b>Endettement global</b>	<b>75 862</b>	<b>2085</b>	<b>18928</b>	<b>100,0%</b>	<b>36 385</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,08</b>